

La prise en charge de la garde des jeunes enfants par l'aide informelle

Audrey Daniel

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques/ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale/ministère de la Santé et de la Protection sociale.

L'aide informelle régulière repose en très grande partie sur les grands-parents, notamment maternels. Le plus souvent, la prise en charge des jeunes enfants se fait en soirée, les jours d'école, le temps que les parents viennent les récupérer. Passé l'âge de 3 ans, les enfants sont, en effet, plus souvent confiés à une aide informelle. La proximité résidentielle des membres de la famille facilite bien évidemment le recours à une aide informelle. Au-delà, le fait que la mère travaille en soirée, de nuit ou le week-end augmente très significativement la probabilité que l'enfant soit confié à une aide informelle. Toutes choses égales par ailleurs, le niveau de vie du ménage ne semble pas influencer sur le recours à l'aide informelle, même si les parents mettent plus fréquemment en avant le faible coût de ce mode de garde, comparativement à ceux qui recourent à des modes de garde formels.

Le système français d'offre de modes d'accueil et de garde des jeunes enfants repose sur une multiplicité d'acteurs. Selon l'âge de l'enfant, les parents ont le choix entre crèche, halte-garderie, assistante maternelle agréée, garde à domicile, garderie périscolaire, centre de loisirs... pour confier leurs enfants pendant leur temps de travail ou dégager du temps libre pour leurs loisirs. Malgré cet éventail de possibilités, les préférences des parents envers ces modes de garde formels ne sont pas les seuls facteurs déterminants pour l'organisation de l'accueil de leur jeune enfant. En effet, les structures formelles sont inégalement réparties selon les régions et les zones d'habitat. En outre, elles peuvent fonctionner sur des horaires d'accueil incompatibles avec le rythme de travail des parents. Au-delà, les tarifs de base et les aides sont différents en fonction du mode de garde.

L'aide informelle : plus souple et moins coûteuse pour les parents

Ainsi, les modes d'accueil formels ne répondent pas forcément aux besoins des parents. En général plus souples et moins coûteuses, les aides plus

informelles – salarié non déclaré, au pair, membres de la famille ou de l'entourage – peuvent alors être sollicitées, de manière exclusive ou en complément des structures existantes.

Afin de mieux connaître la place des différents modes d'accueil dans l'organisation de la garde des jeunes enfants, une enquête a donc été réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques en mai 2002, en collaboration avec la Caisse nationale des allocations familiales et le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale. L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants présente l'originalité de fournir le calendrier hebdomadaire de prise en charge de 4 782 enfants âgés de moins de 7 ans. Elle permet ainsi de caractériser de manière très précise l'organisation de la garde par une aide informelle pour chaque jeune enfant. Jusqu'ici, le rôle de l'aide informelle en matière de garde des jeunes enfants n'avait pu être mesuré que de manière déductive à partir des données administratives sur les bénéficiaires des différents modes d'accueil formels ou d'enquêtes considérant le ménage dans son ensemble, sans pouvoir distinguer précisément si le jeune enfant était directement bénéficiaire de l'aide ou non. On s'intéresse ici aux enfants âgés de moins de 7 ans au 1^{er} janvier 2002, soit environ 5 millions d'individus. L'intégralité des enfants étant scolarisée à l'âge de 3 ans et environ un tiers à 2 ans, un peu plus de 60 % des enfants enquêtés vont à l'école.

Le rôle prépondérant des grands-parents, notamment du côté maternel, dans l'aide informelle

1 500 000 enfants âgés de moins de 7 ans ont été confiés au moins une fois à un membre de la famille, un ami ou un voisin, sur une semaine la plus représentative de l'année 2002, soit 31 % d'entre eux (tableau 1, p. 51). Les ascendants jouent un rôle prépondérant dans l'aide informelle, particulièrement du côté maternel. 20 % des enfants

Source, champ et définitions

L'enquête a été réalisée à partir de l'enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans réalisée en mai 2002 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) en collaboration avec la Caisse nationale des allocations familiales et le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale. Outre le fait de disposer du calendrier hebdomadaire de prise en charge de chaque enfant âgé de moins de 7 ans dans le ménage, cette enquête présente l'originalité de fournir des éléments particulièrement détaillés sur l'activité du père et de la mère de l'enfant (nombre d'heures de travail hebdomadaires, quotidiennes, jours travaillés, temps de trajet, aménagement des horaires en fonction de la présence des enfants, etc.). Elle retrace ainsi l'organisation de la prise en charge de 4 782 enfants nés entre 1995 et 2002 (soit 3 343 familles) en semaine, pendant les vacances scolaires de Pâques et en cas d'imprévu. Dans l'article, seuls sont présentés les résultats concernant la semaine la plus représentative de l'année.

La base de sondage ayant servi au tirage de l'échantillon de l'enquête Modes de garde est l'enquête Logement, menée par l'INSEE en février 2002. Le champ de l'enquête Modes de garde concerne les familles comportant au moins un enfant âgé de plus de 4 mois et de moins de 7 ans, les plus jeunes étant gardés à leur domicile par leur mère lors du congé de maternité. La population retenue pour cette étude a par ailleurs été restreinte aux enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001, afin de couvrir sept générations dans leur intégralité. L'âge des enfants est calculé au 1^{er} janvier 2002. L'organisation de la garde est, en effet, fortement déterminée par la scolarisation de l'enfant, elle dépend donc de son âge au moment de la

rentrée scolaire de septembre 2001 (1). Par ailleurs, la présence d'autres personnes dans le ménage ayant une influence sur la probabilité d'être pris en charge par une aide informelle et les ménages complexes sont exclus du champ de l'étude (2) (89 ménages soit moins de 3 % de l'échantillon). Les enfants placés chez une assistante maternelle agréée permanente au titre de l'aide sociale à l'enfance n'ont pas également été pris en compte.

On considère comme « aide informelle » celle apportée par les grands-parents, les oncles, tantes, frères et sœurs ou autres membres de la famille de l'enfant mais aussi les amis, voisins ou autres personnes extérieures à la famille. Par opposition, les modes de garde formels correspondent aux structures collectives et aux modes de garde individuels encadrés par une législation : assistante maternelle agréée, garde à domicile, crèches (collective, parentale, familiale, d'entreprise), halte-garderie, jardin d'enfants, garderie périscolaire, centre de loisirs et centres d'activités culturelles et sportives. En outre, on considère qu'un enfant est pris en charge par une aide informelle ou par un mode de garde formel sur une semaine la plus représentative de l'année :

- si l'enfant est à son domicile, en présence d'un tiers, et que les parents sont absents ;
- si l'enfant est à l'extérieur du domicile, que les parents soient présents ou non.

(1) Les enfants peuvent en effet être scolarisés s'ils ont atteint l'âge de 2 ans au moment de la rentrée scolaire et jusqu'à la fin de l'année civile en fonction des places disponibles dans les écoles maternelles.

(2) Ménages intégrant au moins une personne en dehors de la personne de référence, de son conjoint et de leurs enfants.

de moins de 7 ans sont en effet pris en charge par leurs grands-parents (1) en semaine et ils sont deux fois plus nombreux à être accueillis par les grands-parents maternels relativement aux grands-parents paternels. Ce recours plus fréquent aux ascendants maternels tient en partie à des raisons géographiques : 47 % des enfants de moins de 7 ans ont au moins (2) leurs grands-parents maternels qui résident à moins de trente minutes de trajet de leur domicile et 42 % leurs grands-parents paternels (graphique 1). Parmi les enfants vivant à proximité de leurs grands-parents maternels et paternels, et qui leurs sont confiés en semaine, 59 % sont accueillis par la lignée maternelle exclusivement, 26 % par leurs grands-parents paternels et 15 %

sont gardés à la fois par leurs grands-parents paternels et maternels. Les grands-parents paternels sont d'ailleurs à peu près aussi fréquemment sollicités que les amis et les voisins.

Environ 5 % des enfants ont par ailleurs été pris en charge par un ou plusieurs de leurs frères et sœurs au moins une fois sur une semaine la plus représentative de l'année 2002. Le recours aux autres enfants du ménage pour garder les plus jeunes dépend bien évidemment de l'âge des aînés. Environ 30 % des enfants ayant un aîné âgé de plus de 15 ans ont ainsi été confiés à ce dernier au moins une fois en 2002 contre 15 % lorsque l'aîné est âgé de 11 ans à 15 ans et moins de 4 % en deçà.

(1) Dans l'ensemble de l'étude, on suppose que, lorsque les parents ont déclaré que leur enfant était confié aux grands-parents ou aux arrière-grands-parents, ce sont les grands-parents qui ont effectivement assuré sa prise en charge. Seuls 10 % des enfants âgés de moins de 7 ans ont en effet leurs arrière-grands-parents maternels qui résident à moins de trente minutes de trajet de leur domicile et 8 % leurs arrière-grands-parents paternels et, pour près de 90 % d'entre eux, les grands-parents habitent aussi à proximité.

(2) D'autres membres de la famille peuvent éventuellement aussi résider à proximité.

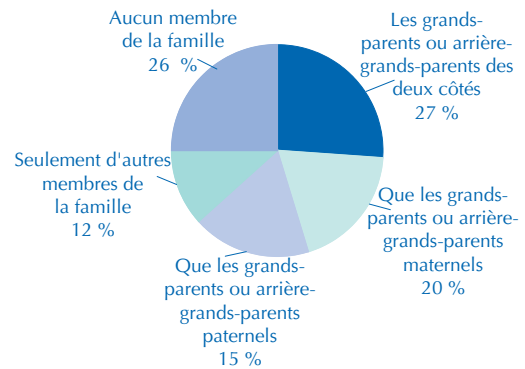
Pour six enfants sur dix, d'autres membres de la famille résident à proximité de leur domicile, que les grands-parents soient proches ou non. Les oncles, les tantes et les autres membres de la famille interviennent cependant rarement pour prendre en charge les enfants.

Parmi cette multiplicité d'acteurs potentiels, l'aide informelle repose généralement sur un seul d'entre eux. Seulement 6 % des enfants âgés de moins de 7 ans pris en charge en semaine ont été confiés à au moins deux catégories d'aidants. Le recours simultané à la famille et à l'entourage est en particulier très rare. En cas de multi-recours, les enfants sont davantage confiés à la fois à leurs grands-parents maternels et paternels.

L'aide informelle intervient souvent en complément d'un mode de garde formel

Les enfants confiés à une aide informelle sont un peu plus souvent scolarisés : 68 % contre 61 % parmi l'ensemble des enfants de moins de 7 ans. Par ailleurs, l'aide informelle intervient en complément d'un mode de garde formel pour un peu plus de la moitié d'entre eux si on considère l'ensemble des modes de garde offerts, qu'ils soient collectifs ou individuels, permanents ou occasionnels. Cependant, si on ne prend pas en compte la halte-garderie, les centres aérés ou de loisirs et les centres

Graphique 1
Part des enfants ayant des membres de la famille qui résident à moins de trente minutes de trajet du domicile



Source : enquête Modes de garde et accueil des jeunes enfants, DREES, mai 2002.
Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001.

d'activités culturelles et sportives qui interviennent plutôt de manière occasionnelle, 77 % des enfants confiés à une aide informelle en semaine le sont de manière exclusive. Ainsi, 700 000 enfants, soit 14 % des enfants âgés de moins de 7 ans (graphique 2, p. 52), sont finalement pris en charge uniquement par une aide informelle.

Les modalités de recours à l'aide informelle en semaine sont en outre assez variables d'un enfant à l'autre et reposent sur un grand nombre d'éléments pour les caractériser : fréquence, durée, jours, heures de début de prise en charge, etc. L'analyse factorielle des correspondances multiples permet de synthétiser les liaisons pouvant exister entre un grand nombre de variables dichotomiques et de caractériser les similitudes et divergences entre les individus relativement à celles-ci. Les enfants confiés à une aide informelle, exclusivement ou en complément d'un mode de garde formel, ont ainsi été positionnés les uns par rapport aux autres dans un espace composé de quatre axes, chaque axe caractérisant une combinaison des modalités de leur prise en charge. Plus précisément, on a considéré la prise en charge les jours de semaine en dehors du mercredi, le mercredi et/ou le week-end, l'accueil sur l'ensemble de la semaine une seule fois, deux ou trois fois, quatre ou cinq fois et davantage, la prise en charge débutant entre 6 heures et 9 heures, 9 heures et 12 heures, 12 heures et 14 heures, 14 heures et 16 heures, 16 heures et 19 heures ou après 19 heures et portant en moyenne à chaque fois sur une durée inférieure à 1 heure, comprise entre 1 heure et 2 heures, 2 heures et 3 heures et demie, 3 heures et demie et 7 heures, et plus de 7 heures.

Tableau 1

Taux de recours à une aide informelle sur une semaine la plus représentative de l'année selon le type d'aide (en %)

Lien de parenté avec l'enfant	Part des enfants pris en charge au moins une fois
Grands-parents ou arrière-grands-parents maternels	14
Grands-parents ou arrière-grands-parents paternels	7
Frère(s), sœur(s), demi-frère(s), demi-sœur(s)	5
Oncle(s), tante(s)	3
Autre membre de la famille	1
Famille	26
Ami, voisin	6
Autre personne extérieure à la famille	1
Entourage	7
Aide informelle	31

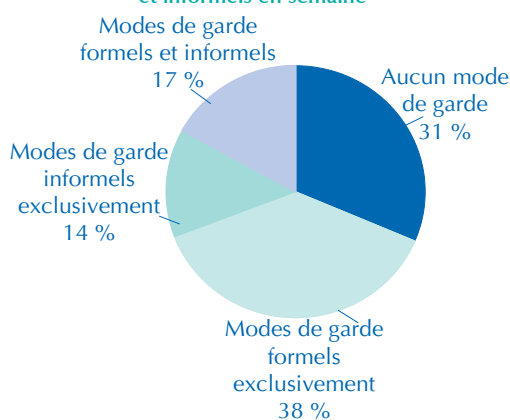
Source : enquête Modes de garde et accueil des jeunes enfants, DREES, mai 2002.

Lecture du tableau : 31 % des enfants nés entre 1995 et 2001 ont été confiés au moins une fois à un membre de la famille ou de l'entourage sur une semaine la plus représentative de l'année 2002.

Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001.

Graphique 2

Complémentarité des modes de garde formels et informels en semaine



Source : enquête Modes de garde et accueil des jeunes enfants, DREES, mai 2002.
Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001.

Pour l'analyse, cinq profils de prise en charge par une aide informelle ont ainsi été mis en évidence. Pour deux de ces groupes, la grande majorité des enfants n'est accueillie qu'une seule fois dans la semaine (graphique 3 a), soit le week-end et/ou le mercredi pour la plupart des enfants du groupe 1, plus particulièrement la journée du mercredi, et éventuellement la semaine pour le groupe 2 (graphique 3 b). Le groupe 1 représente 252 000 enfants, soit 16 % des enfants de moins de 7 ans confiés à une aide informelle (tableau 2, p. 54). Ils sont en général accueillis dans le courant de la matinée (entre 9 heures et 12 heures) ou en début d'après-midi (entre 14 heures et 16 heures), qu'il s'agisse du week-end ou du mercredi. Ils passent pour la plupart une demi-journée avec l'aidant informel : la moitié de ces enfants sont gardés plus de trois heures à chaque fois, qu'il s'agisse du mercredi ou du samedi (graphique 3 c). Les enfants arrivés dans la matinée sont nombreux à être toujours pris en charge entre 14 heures et 16 heures alors que d'autres arrivent seulement ; la part des enfants pris en charge est donc maximale sur ce créneau horaire (graphique 4 a, p. 55).

Les taux de recours du groupe 2, qui représente 275 000 enfants, sont beaucoup plus élevés sur les différents créneaux horaires car les enfants sont plus fréquemment confiés plusieurs fois. Le mercredi, la prise en charge débute pour la plupart d'entre eux dans la matinée, notamment entre 6 heures et 9 heures. Les enfants sont accueillis sur des durées particulièrement longues par rapport aux autres recours, puisque les trois quarts sont pris en charge pendant plus de 6 heures et demie en moyenne à

chaque fois. Plus de 40 % des enfants de cette classe sont ainsi gardés par l'aide informelle sur les différents créneaux horaires allant de 6 heures à 19 heures le mercredi (graphique 4 b, p. 55). Dans ce groupe, les durées de prise en charge sont encore plus élevées lorsque l'enfant est gardé en semaine, dépassant 10 heures pour la moitié d'entre eux. Ces enfants sont en effet quasiment tous confiés une seule fois dans la journée tant en semaine que le week-end. Lorsqu'ils sont pris en charge en semaine, ils sont aussi accueillis tôt dans la matinée (un quart commence à être pris en charge entre 6 heures et 9 heures les jours de semaine) ou, au contraire, en fin de soirée (14 % entre 16 heures et 19 heures). Il semble que ces derniers soient pris en charge toute la nuit par l'aide informelle car 15 % des enfants de ce groupe sont aussi gardés entre minuit et 6 heures du matin le mercredi. Ce type de prise en charge repose plus particulièrement sur les grands-parents, 78 % des enfants leur étant confiés de manière exclusive.

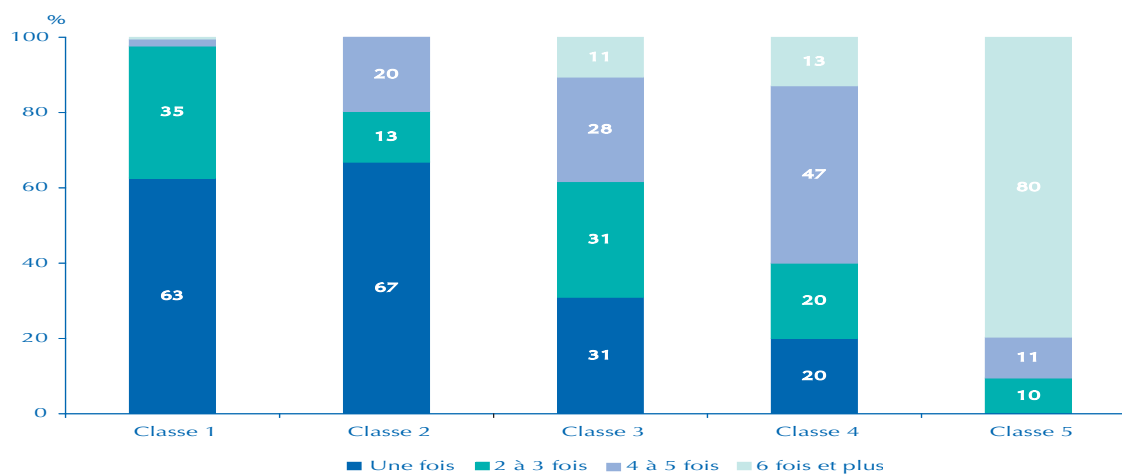
Les enfants confiés à une aide informelle plutôt le mercredi et/ou le week-end (groupe 1 de la typologie) ou le mercredi pendant quasiment toute la journée et éventuellement la semaine (groupe 2) ne sont en général pas scolarisés et sont un peu plus souvent gardés également par un mode de garde formel. L'aide informelle joue alors un rôle secondaire : pour les jeunes enfants, elle remplace l'assistante maternelle agréée le mercredi ou le week-end, et lorsque les enfants sont scolarisés, l'aide informelle est associée à la garderie périscolaire assurant la prise en charge la semaine en soirée.

On retrouve la majorité des enfants confiés à une aide informelle dans le groupe 3, soit 433 000 enfants âgés de moins de 7 ans. Ces derniers sont pris en charge plusieurs fois les jours de semaine, en dehors du mercredi, sur des temps très courts et plutôt en fin d'après-midi. Un peu plus de huit enfants sur dix du groupe 3 sont en effet accueillis seulement les jours de semaine hors mercredi (graphique 4 c, p. 55). La prise en charge débute en général entre 16 heures et 19 heures mais s'étend rarement au-delà, les trois quarts des enfants étant accueillis moins d'une heure quarante-cinq à chaque fois. Plus particulièrement, l'entourage non familial est sollicité pour ce type de prise en charge : 30 % des enfants de ce groupe sont en effet exclusivement gardés par un ami, un voisin ou une autre personne extérieure à la famille, soit deux fois plus que l'ensemble des enfants confiés à une aide informelle. Par ailleurs, la moitié des enfants de ce groupe sont scolarisés et également confiés à un

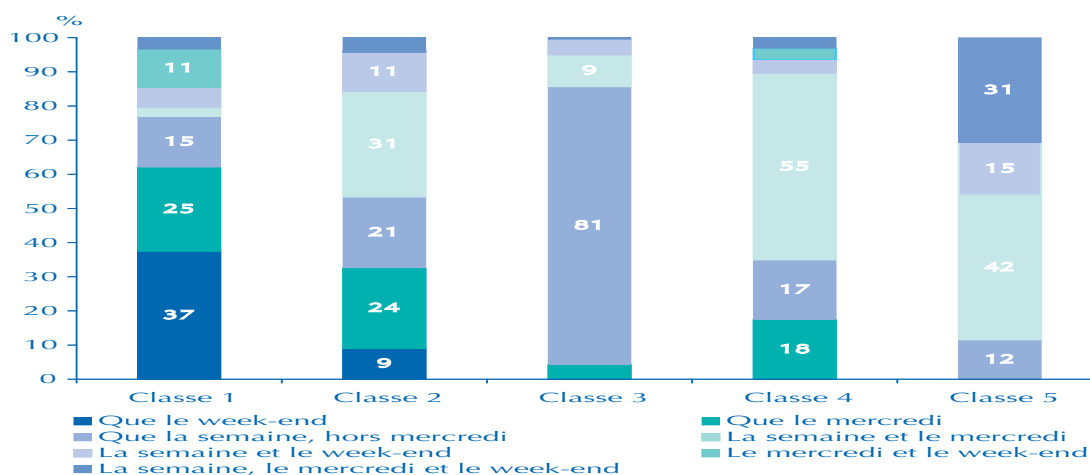
Graphique 3

Caractéristiques de la prise en charge par une aide informelle

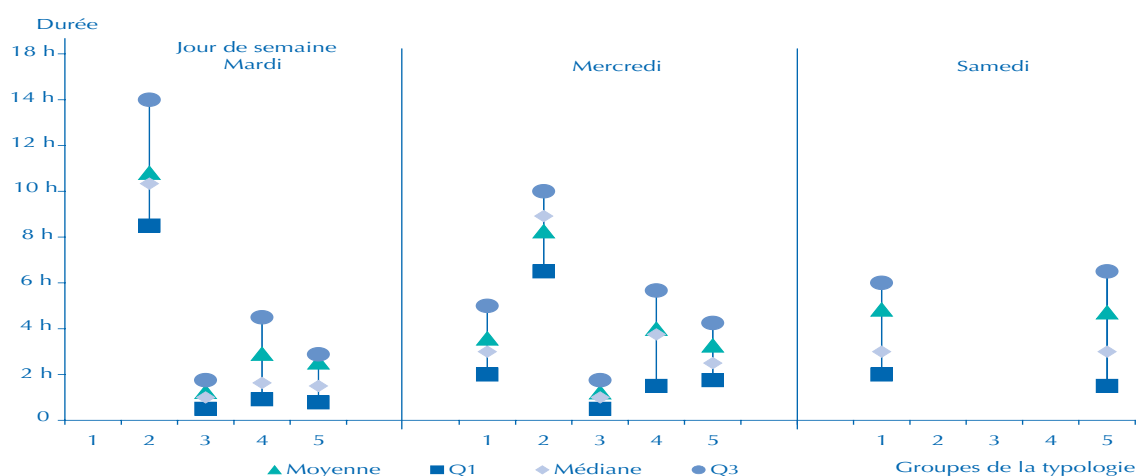
3 a - Nombre de fois où l'enfant est confié



3 b - Jours pendant lesquels l'enfant est confié



3 c - Temps moyen de prise en charge en moyenne à chaque fois que l'enfant est confié



Source : enquête Modes de garde et accueil des jeunes enfants, DREES, mai 2002.

Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001 et confiés à une aide informelle. Lorsque les données ne sont pas significatives sur la période considérée, le groupe n'est pas représenté.

mode de garde formel. Le plus souvent, le mercredi, les enfants vont aux centres aérés ou de loisirs ou au centre d'activités culturelles et sportives.

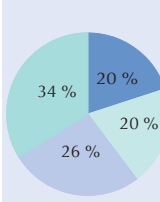
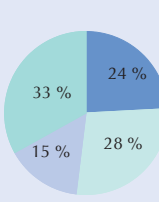
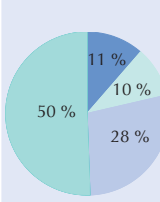
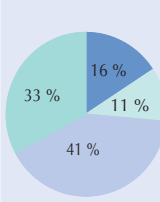
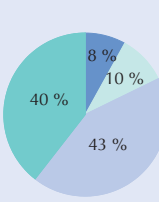
Le groupe 4 concerne 330 000 enfants et se distingue du précédent par la fréquence de la prise en charge : plus de la moitié des enfants sont confiés en semaine et le mercredi. Ce groupe se caractérise surtout par des durées d'accueil beaucoup plus dispersées. En semaine, l'accueil porte particulièrement sur le début de matinée, l'heure du déjeuner et la fin de soirée (graphique 4 d, p. 56). Le recours à l'aide informelle est, en revanche, plus faible sur les temps correspondant aux horaires d'accueil de l'école ou des modes de garde collectifs. Le mercredi, la durée de prise en charge est assez variable selon les enfants, la moitié étant gardés entre une heure et demie et un peu plus de cinq heures et demie. Pour certains enfants, la prise en charge débute au cours de la matinée et se termine à l'heure du déjeuner ; pour d'autres, elle commence

au déjeuner et perdure dans l'après-midi. La prise en charge est ainsi maximale entre midi et 14 heures le mercredi avec 59 % des enfants de ce groupe pris en charge par une aide informelle sur ce seul créneau horaire. On retrouve par ailleurs le même phénomène de garde nocturne observé pour les enfants accueillis plus particulièrement le mercredi sur des durées très longues : 6 % des enfants de ce groupe sont encore gardés le mercredi par l'aide informelle entre minuit et 6 heures du matin.

Les enfants du groupe 5 sont encore plus souvent confiés à une aide informelle, plus de cinq fois dans la semaine pour 80 % d'entre eux. Ils sont donc nombreux à être aussi accueillis le week-end. Les taux de recours dépassent fréquemment 40 % sur les différents créneaux horaires les jours de semaine ainsi que le mercredi avec un pic entre 16 heures et 19 heures (graphique 4 e, p. 56). Très peu d'enfants sont gardés entre 14 heures et 16 heures les jours de semaine hors mercredi. Les épisodes de prise en

Tableau 2

Tableau récapitulatif des modes de recours à une aide informelle en semaine

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Modalités de recours					
Jours de prise en charge	Week-end et/ou mercredi	Au moins le mercredi et parfois la semaine	Semaine hors mercredi	Semaine et mercredi, mais pas le week-end	Semaine, mercredi et week-end
Nombre de fois où l'enfant est pris en charge	Une fois	Une fois	Deux à cinq fois	Quatre à cinq fois	Six fois et plus
Heure de début de prise en charge	9-12 h 14-16 h	6-9 h	16-19 h	6-9 h 12-14 h	6-9 h 9-12 h 16-19 h
Durée totale de prise en charge sur l'ensemble de la semaine	Q1 : 3 h Q2 : 5 h Q3 : 8 h30	Q1 : 8 h 15 Q2 : 16 h Q3 : 25 h 30	Q1 : 1 h 20 Q2 : 2 h Q3 : 5 h	Q1 : 7 h 30 Q2 : 13 h 30 Q3 : 23 h	Q1 : 10 h Q2 : 17 h 30 Q3 : 28 h
Effectifs					
Nombre d'enfants	252 000	275 000	433 000	330 000	255 000
Répartition au sein des enfants confiés à une aide informelle	16 %	18 %	28 %	21 %	17 %
Répartition au sein de l'ensemble des enfants âgés de moins de 7 ans	5 %	6 %	9 %	7 %	5 %
Association avec les modes de garde formels					
<ul style="list-style-type: none"> ■ Non scolarisé sans mode de garde formel ■ Non scolarisé avec mode de garde formel ■ Scolarisé sans mode de garde formel ■ Scolarisé avec mode de garde formel 					

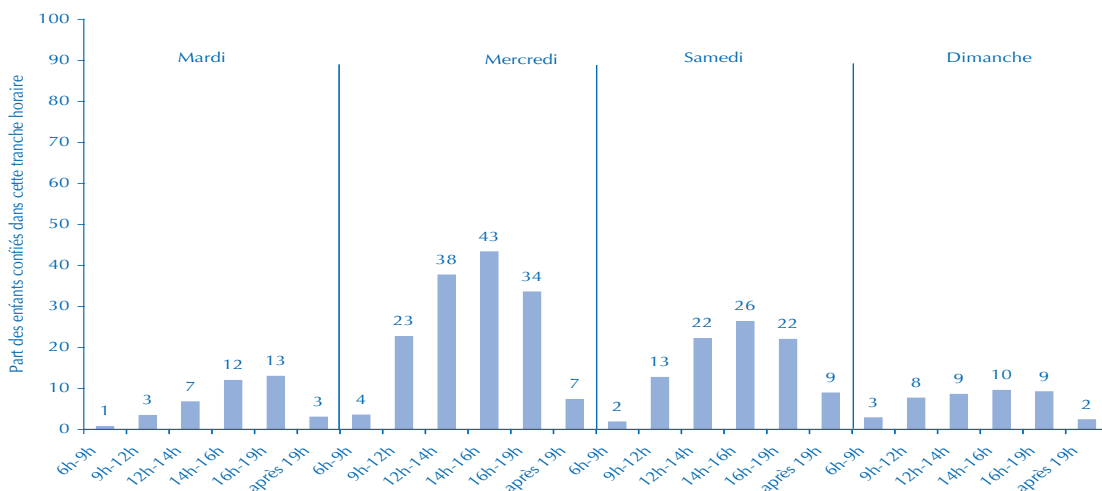
Source : enquête Modes de garde et accueil des jeunes enfants, DREES, mai 2002.

Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001 et confiés à une aide informelle.

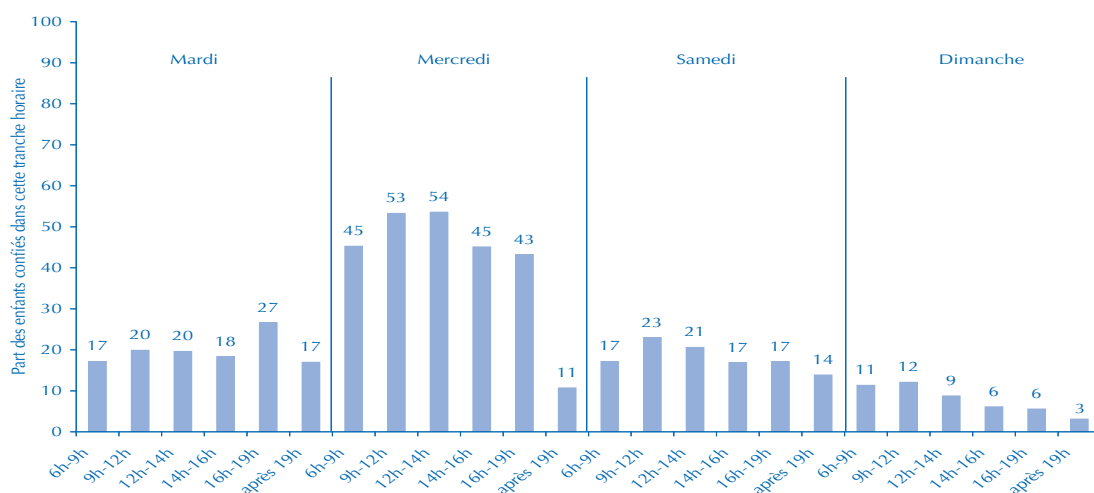
Graphique 4

Typologie des modes de recours à une aide informelle en % (1)

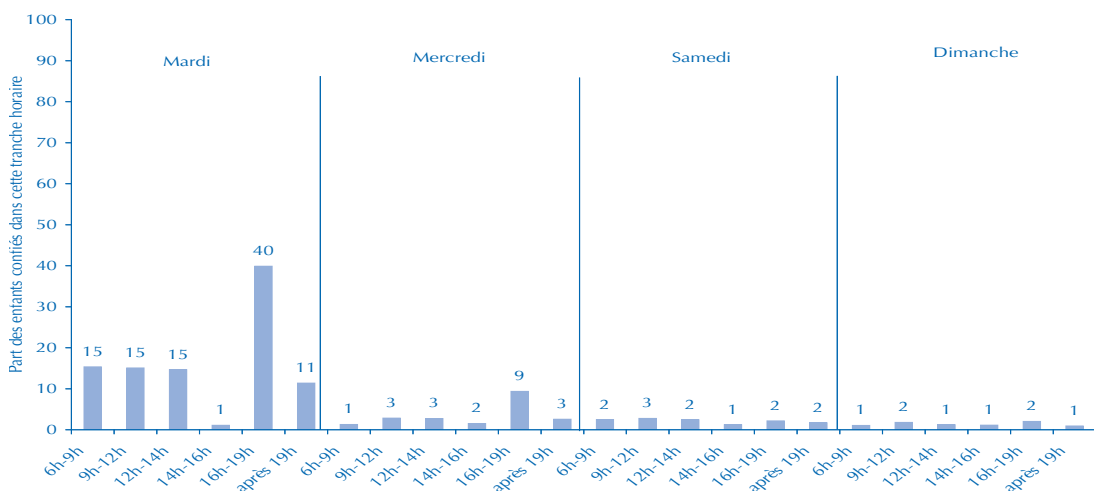
4 a - Groupe 1 : le week-end et/ou le mercredi



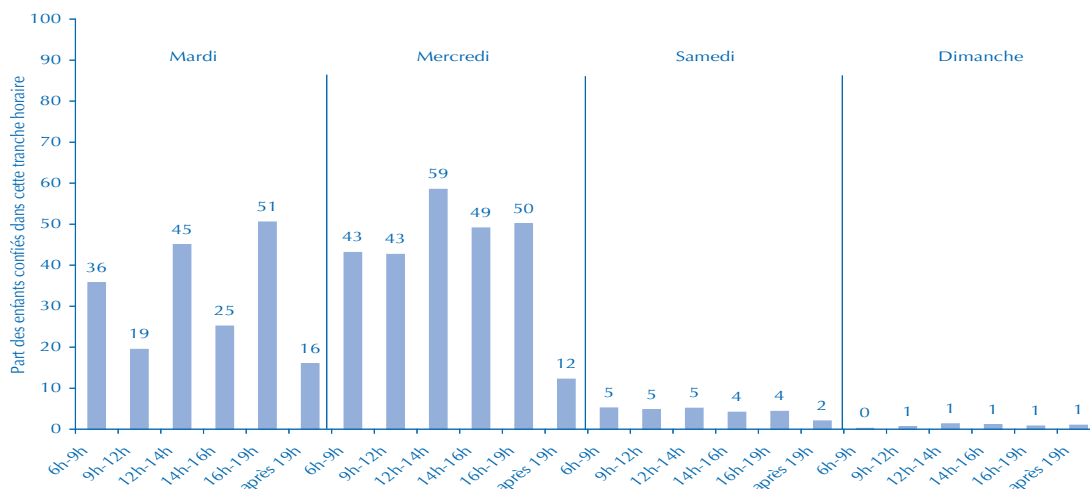
4 b - Groupe 2 : au moins le mercredi et parfois la semaine



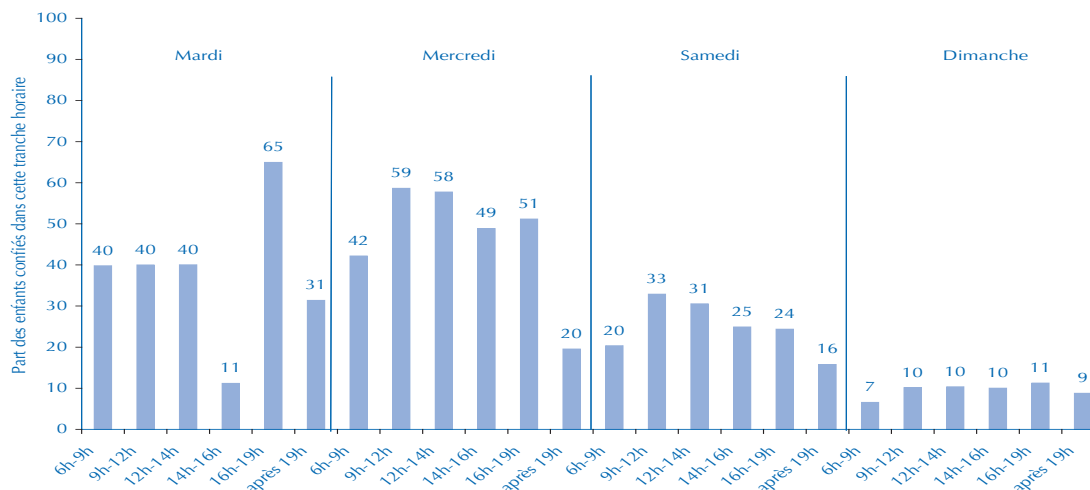
4 c - Groupe 3 : la semaine hors mercredi



4 d - Groupe 4 : la semaine et le mercredi mais pas le week-end



4 e - Groupe 5 : la semaine, le mercredi et le week-end



Source : enquête Modes de garde et accueil des jeunes enfants, DREES, mai 2002.

Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001 et confiés à une aide informelle.

(1) Les jours de semaine en dehors du mercredi ont été représentés à partir de la journée du mardi. Les rythmes, fréquences et durées de prise en charge sont en effet à peu près équivalents quel que soit le jour. Le lundi, les enfants sont en général pris en charge un peu plus tard dans la matinée et repartent également plus tôt le vendredi, mais les résultats restent très proches.

charge débutent en général dans la matinée et très peu d'enfants sont accueillis à l'heure du déjeuner. La prise en charge porte par ailleurs sur des durées inférieures à trois heures pour les trois quarts d'entre eux ; ils sont donc très peu nombreux à être encore pris en charge en début d'après-midi. Un nouvel épisode de garde par l'aidant informel débute entre 16 heures et 19 heures, plus de la moitié des enfants de ce groupe sont en effet accueillis plusieurs fois par jour en semaine.

Les trois quarts des enfants de cette classe sont accueillis une seule fois le mercredi. Les enfants sont quasi exclusivement confiés avant midi et à peine un quart d'entre eux sont pris en charge plus de quatre heures ; selon l'heure à laquelle

ils arrivent, ils sont donc dispersés sur les différents créneaux horaires de la journée. Le week-end, ils sont plutôt accueillis entre 9 heures et 12 heures et restent en moyenne un peu plus longtemps, mais les durées sont très variables d'un enfant à l'autre. La plupart ne sont pris en charge que le samedi (et pas le dimanche) et une seule fois dans la journée. Par ailleurs, comme pour les autres types de prise en charge, l'aide informelle repose le plus souvent sur une seule aide, les grands-parents en priorité. Cependant, plusieurs aidants interviennent auprès d'environ 30 % des enfants du groupe 5. Ils sont ainsi près de deux fois plus nombreux à être confiés au moins une fois à leurs frères et sœurs et à leurs oncles et tantes.

Les enfants appartenant à ce dernier groupe et au précédent sont souvent scolarisés et plus rarement confiés à des modes de garde formels. Lorsqu'il y a complémentarité, les enfants vont plutôt aux centres aérés ou de loisirs.

Un impact fort de l'activité professionnelle de la mère aux horaires atypiques

Les proximités familiales constituent une condition quasi nécessaire du recours à l'aide informelle, essentiellement assurée par les membres de la famille. 92 % des enfants confiés exclusivement à une aide informelle (tableau 3, p. 59) ont au moins un membre de la famille résidant à moins de trente minutes de trajet de leur domicile, de même que 84 % des enfants également gardés par un mode de garde formel. Au-delà, les besoins en modes de garde des parents dépendent de leur situation professionnelle. Lorsque les parents vivent en couple, les pères travaillent pour près de neuf enfants sur dix âgés de moins de 7 ans et c'est le cas pour à peine la moitié des mères. Le positionnement sur le marché du travail de ces dernières conditionne donc la nécessité de recourir à un mode de garde.

De fait, les enfants qui ne sont confiés à aucun mode de garde en semaine ont quasiment tous une mère inactive, au chômage, en congé parental ou autre. Le plus souvent, elle a peu ou pas de diplômes et les revenus de la famille sont faibles, voire très faibles. L'absence de mode de garde concerne aussi plus souvent les très jeunes enfants qui ont des frères et sœurs dans la même tranche d'âge. En dehors des congés liés à la naissance (congés de maternité et de paternité), les parents peuvent en effet bénéficier d'une allocation forfaitaire, l'allocation parentale d'éducation (3), à partir du deuxième enfant et jusqu'aux 3 ans du plus jeune, s'ils réduisent ou interrompent leur activité.

Les enfants confiés à un mode de garde, qu'il soit formel ou informel, ont pour la plupart une mère qui travaille. Le fait que la mère travaille régulièrement en soirée (plus de deux heures consécutives entre 18 heures et minuit), de nuit (plus de deux heures consécutives entre minuit et 6 heures du matin) ou le week-end, influe cependant sur le type d'aidant et sur l'organisation retenue. Un quart des enfants confiés à une aide informelle, en complément d'un mode de garde formel ou exclusivement, ont une mère active dont les horaires de travail sont atypiques, contre

15 % des enfants confiés seulement à des modes de garde formels.

Les mères d'enfants gardés par les modes formels ont souvent fait des études supérieures et bénéficient d'un niveau de vie élevé. L'aide informelle est plutôt sollicitée de manière exclusive par des mères actives mais peu diplômées, leurs revenus sont plutôt intermédiaires. Ce mode de recours est plus fréquent dans les zones rurales car, dans les grandes agglomérations, la famille réside moins souvent à proximité et les structures collectives sont plus nombreuses. Les enfants ont aussi plus rarement des frères et sœurs du même âge. L'organisation de la prise en charge de plusieurs jeunes enfants est, en effet, plus lourde et peut donc être plus difficile à gérer par un membre de la famille ou de l'entourage. Pour les mêmes raisons, les enfants confiés à la fois à des modes de garde formels et à une aide informelle ont aussi plus rarement des frères et sœurs âgés de moins de 7 ans. Ils comptent d'ailleurs parmi les plus âgés. En revanche, leur mère a plus fréquemment un diplôme supérieur au baccalauréat donnant lieu à des revenus élevés. Les solidarités familiales sont par ailleurs plus souvent mobilisées en complément de modes de garde formels dans les foyers où le père est indépendant ou lorsque la mère vit seule. La garde des jeunes enfants étant le plus souvent donnée à la mère en cas de séparation, les grands-parents maternels mettent en place des solidarités plus développées envers leur fille et participent encore davantage à la prise en charge des petits-enfants.

Une prise en charge justifiée par les liens affectifs et le faible coût

Les préférences des parents et leurs convictions en matière éducative constituent bien évidemment aussi un élément majeur dans la décision de confier l'enfant à une aide informelle. Chaque mode d'accueil induit, en effet, des types de soins et d'activités différents. Lorsqu'on demande aux parents pourquoi ils ont choisi de confier leur enfant à une aide informelle, pour la plupart d'entre eux, ils l'expliquent par des raisons d'ordre affectif : 21 % des parents ont confiance dans l'intervenant et, pour 15 %, ce mode de garde permet de développer la relation avec l'enfant (graphique 5, p. 60). Viennent ensuite des explications davantage liées aux contraintes des parents : 15 % des enfants confiés à une aide informelle le sont ainsi tout simplement parce que celle-ci est à

(3) Pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2004, l'allocation parentale d'éducation est remplacée par le complément libre choix d'activité de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et ouverte pour six mois au premier enfant.

Les rythmes de garde des enfants scolarisés un jour de semaine représentatif (hors mercredi)

L'aide informelle concerne majoritairement les enfants scolarisés : 68 % des enfants âgés de moins de 7 ans qui en bénéficient vont à l'école. Pour ces enfants, l'aide se cale principalement sur les temps périscolaires, essentiellement après l'école mais aussi le matin et, parfois, à l'heure du déjeuner. Sur une journée représentative de la semaine, deux fois plus d'enfants sont pris en charge par un mode de garde formel plutôt que par une aide informelle. Par rapport aux modes de garde formels, l'aide informelle intervient plus fréquemment à l'heure du déjeuner et moins en début de matinée ou en fin de soirée.

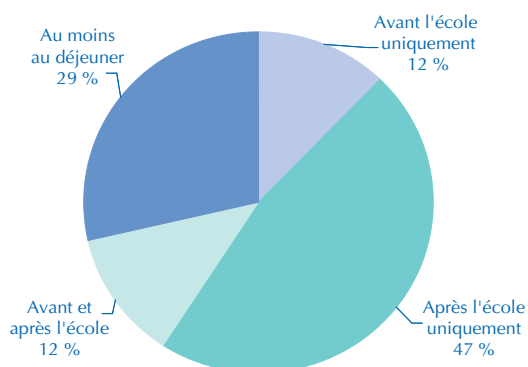
Le matin, la plupart des enfants confiés à une aide informelle arrivent à 7 h 30 alors que les heures de début d'accueil par un mode de garde formel sont plus dispersées entre 7 h 30 et 8 h 30. Si on observe des tranches horaires de dix minutes, les enfants sont donc de plus en plus nombreux à être pris en charge par un mode de garde formel (de 3 % à 12 %) tandis que la part des enfants confiés à une aide informelle tourne autour de 3 %. Ces enfants sont accueillis à peu près aussi longtemps, entre trente minutes et une heure pour la moitié d'entre eux. Après 9 heures et jusqu'à 11 h 30, quasiment tous les enfants sont à l'école.

Environ la moitié des enfants déjeunent à la cantine et 40 % avec leurs parents. Sur le créneau 11 h 30-13 h 30, les taux de prise en charge par une aide informelle et par les modes de garde formels sont proches, respectivement environ 5 % et 7 %. Les enfants arrivent en effet quasiment tous à la même heure et restent assez longtemps, plus d'une heure et demie pour la moitié des enfants confiés à une aide informelle et deux heures pour les modes de garde formels. Après 13 h 30, environ un enfant sur dix ne reprend pas l'école, probablement parce qu'il est scolarisé à temps partiel ce jour.

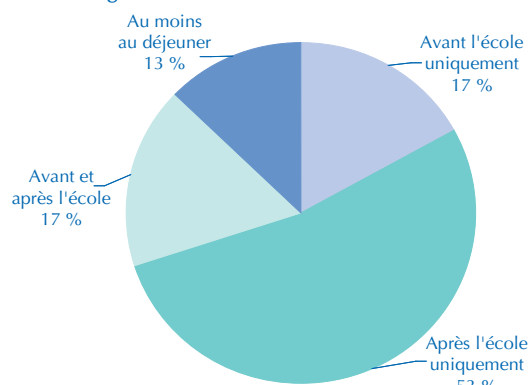
La sortie de l'école a lieu vers 16 h 30. À peu près la moitié des enfants sont récupérés par leurs parents, un peu plus de 20 % sont pris en charge par un mode de garde formel et 8 % par une aide informelle. La prise en charge reste maximale jusqu'à 17 h 30. Entre 18 heures et 18 h 30, moitié moins d'enfants sont confiés à un mode de garde formel alors qu'ils sont encore 6 % à être gardés par un aidant informel. L'aide informelle assure en effet une prise en charge de plus longue durée le soir après l'école : 40 % des enfants confiés à une aide informelle restent plus de deux heures pour seulement 13 % des enfants accueillis par un mode de garde formel. Les taux de prise en charge entre 18 h 30 et 19 heures sont quasiment du même ordre, autour de 4 %. Après 19 heures, 3 % des enfants sont confiés à une aide informelle alors que quasiment aucun enfant âgé de moins de 7 ans scolarisé n'est pris en charge par un mode de garde formel.

Répartition des moments de prise en charge par une aide informelle et un mode de garde formel sur les temps périscolaires un jour de semaine (le mardi par exemple)

Aide informelle



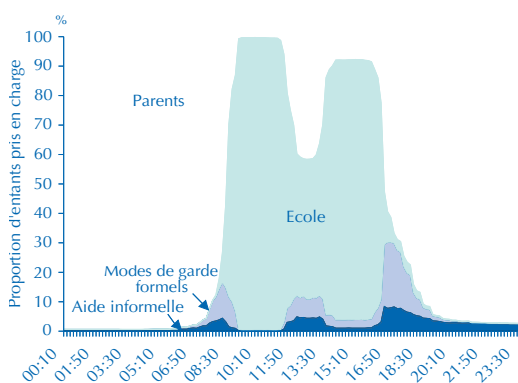
Modes de garde formels



Source : enquête Modes de garde et accueil des jeunes enfants, DREES, mai 2002.

Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001 et enfants scolarisés, confiés au mode de garde considéré.
Lecture du graphique : 12 % des enfants scolarisés confiés à une aide informelle le mardi sont pris en charge avant d'aller à l'école uniquement et 17 % des enfants confiés à un mode de garde formel.

Part des enfants confiés aux différents modes de garde selon l'heure de prise en charge. Un jour de semaine (le mardi par exemple)



Source : enquête Modes de garde et accueil des jeunes enfants, DREES, mai 2002.

Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001 et enfants scolarisés.

Tableau 3

Influence des variables socio-économiques sur le recours à l'aide informelle

	Aucun mode de garde	Modes de garde formels exclusivement	Modes de garde informels exclusivement	Modes de garde formels et informels	Ensemble
Proximités familiales					
Les grands-parents maternels et paternels	24 ns	19 -***	37 +***	33 +***	26
Les grands-parents maternels mais pas paternels	18 -***	16 -***	26 +***	29 +***	20
Les grands-parents paternels mais pas maternels	16 ns	14 -***	17 +***	15 +***	15
D'autres membres de la famille exclusivement	17 +**	11 -***	12 +***	7 ns	12
Aucun membre de la famille	24 réf.	40 réf.	8 réf.	16 réf.	26
Horaires de travail de la mère					
Typiques et temps plein	4 -***	31 +***	20 +***	31 +***	21
Typiques et temps partiel	5 -***	23 +***	15 +**	23 +***	16
Atypiques	6 -***	15 +***	25 +***	25 +***	15
Ne travaille pas	85 réf.	32 réf.	39 réf.	21 réf.	48
Diplôme de la mère					
Aucun	34 réf.	11 réf.	25 réf.	11 réf.	20
CAP, BEP	33 ns	18 +**	30 -***	25 +*	26
BAC	16 -***	20 +***	18 -***	18 +*	18
Bac + 2	8 -***	15 +***	11 -***	15 +***	12
Supérieur à Bac + 2	10 -***	36 +***	15 -***	31 +***	24
Statut de la personne de référence					
L'enfant ne vit pas avec son père	9 -***	8 n.s.	10 ns	11 +***	9
Indépendant ou aidant un membre de sa famille	8 ns	9 -*	11 ns	15 +***	10
Fonctionnaire	11 ns	17 ns	11 ns	13 ns	14
Autre salarié	57 réf.	57 réf.	61 ns	56 réf.	58
Sans emploi	14 ns	8 +**	6 ns	5 -*	9
Revenus par unité de consommation (quintiles de niveau de vie)					
Q1	37 +***	11 -***	20 ns	9 -***	20
Q2	30 +***	12 -***	23 ns	16 n.s.	20
Q3	17 réf.	21 réf.	23 ns	23 réf.	20
Q4	10 -**	25 ns	22 ns	26 ns	20
Q5	6 -***	32 +***	12 ns	26 ns	20
Âge de l'enfant					
1 an	20 réf.	13 réf.	17 réf.	9 réf.	15
2 ans	16 -***	16 +**	11 -***	12 +**	15
3 ans	16 -**	16 +***	11 -**	9 ns	14
4 ans	16 ns	12 ns	18 ns	13 +**	14
5 ans	13 -***	14 ns	15 ns	15 +***	14
6 ans	11 -***	15 +**	13 -*	19 +***	14
7 ans	9 -***	14 ns	14 ns	23 +***	14
Nombre de frères et sœurs de moins de 7 ans résidant dans le logement					
Aucun	33 ns	47 réf.	49 ns	57 réf.	45
Au moins un	67 ns	53 +**	51 ns	43 -***	55
Taille d'unité urbaine du lieu de résidence					
Communes rurales	22 -*	24 ns	29 ns	27 ns	25
moins de 10 000 habitants	12 réf.	11 ns	13 ns	11 ns	11
10 000 à 50 000 habitants	13 -**	11 ns	13 ns	10 ns	12
50 000 à 200 000 habitants	12 ns	11 ns	11 ns	12 ns	12
200 000 à 2 000 000 d'habitants	22 -**	22 ns	22 ns	22 ns	22
Paris	19 ns	21 ns	12 ns	18 ns	19
Total	100	100	100	100	100

Source : enquête Modes de garde et accueil des jeunes enfants, DREES, mai 2002.

Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001.

Seuil de significativité : *** 1 %, ** 5 %, * 10 %, ns non significatif.

"+" : accroît significativement la probabilité ; "-" : diminue significativement la probabilité.

Lecture du tableau : la première colonne représente la répartition au sein, toutes choses égales par ailleurs, de chacune des modalités des variables sociodémographiques sur la probabilité d'appartenir à cette sous-population, relativement aux autres. 37 % des enfants confiés exclusivement à des modes de gardes informels ont leurs grands-parents paternels et maternels qui résident à moins de trente minutes de trajet de leur domicile. Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité que les enfants soient pris en charge exclusivement par des modes de garde informels augmente significativement quand les grands-parents maternels et paternels vivent à proximité.

proximité du domicile ; il semble par ailleurs qu'il n'y ait pas eu d'autres solutions. L'absence de véritable choix paraît cependant plus récurrent en ce qui concerne les modes de garde formels : un tiers des enfants confiés le sont parce qu'il n'y avait pas d'autres solutions. Cependant, ce type de recours n'est pas contraint pour tous les enfants : pour 26 % d'entre eux, les parents estiment que ces modes d'accueil leur permettent de s'épanouir, d'être en contact avec d'autres enfants de leur âge ou que les enfants les ont eux-mêmes choisis alors que ces modalités sont très rarement évoquées dans le cas d'un recours à l'aide informelle.

Le faible coût de l'aide informelle est cité pour 10 % des enfants et ce motif dépend peu de la fréquence de la prise en charge. *A contrario*, s'agissant des modes de garde formels, cette raison n'est donnée que pour 2 % des enfants. Ainsi, même si les revenus n'influencent pas significativement le recours à l'aide informelle, les parents justifient malgré tout près de cinq fois plus souvent le choix de ce type d'accueil par des raisons monétaires.

Des parents plutôt satisfaits mais un sentiment à nuancer...

Un peu plus des trois quarts des parents sont satisfaits de l'organisation de la prise en charge de leur enfant. Mais le contentement est un peu moins fréquent pour les enfants confiés à une aide informelle (72 %) ; la moins grande satisfaction

De la difficulté de dissocier entourage et accueil individuel non déclaré

Les personnes accueillant à leur domicile des mineurs moyennant rémunération doivent, légalement, obtenir l'agrément des services de la protection maternelle et infantile (PMI) du département où elles résident. L'attribution repose à la fois sur des critères relatifs à la personne elle-même (état de santé) et à son logement (état global, dimensions, environnement). Néanmoins, dans l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, les parents avaient la possibilité de déclarer avoir recours soit à une assistante maternelle non agréée ou encore à une nourrice, une garde d'enfant non déclarée.

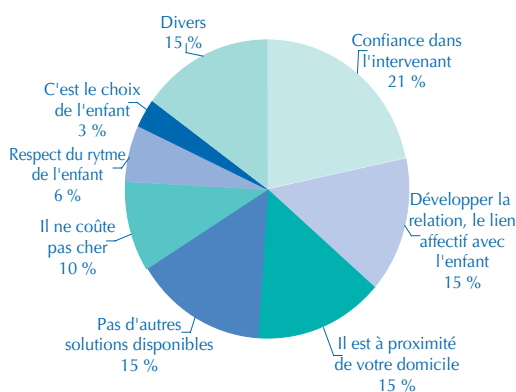
Pendant se pose le problème des déclarations volontairement erronées. En effet, des parents ont pu déclarer que leur enfant était gardé par une assistante maternelle agréée alors que celle-ci ne l'est pas ; des confusions ont pu également être commises entre les deux dénominations « assistante maternelle agréée » et « nourrice ». Les parents ont aussi pu se cacher derrière une autre dénomination lorsqu'ils ont décrit l'organisation de la prise en charge de leur enfant, de peur d'être contrôlés. Le rôle de l'entourage peut notamment être surreprésenté si les parents ont utilisé les catégories « amis ou voisins » et « autre personne extérieure à la famille » pour caractériser une personne rémunérée accueillant à son propre domicile leurs enfants sans la déclarer. L'étude du profil de ces deux modes de prise en charge semble cependant aller à l'encontre de cette hypothèse.

Parmi les enfants confiés à une assistante maternelle agréée, 54 % sont pris en charge chaque jour du lundi au vendredi hors mercredi (28 % les cinq jours), 56 % en ce qui concerne les nourrices non agréées (40 % les cinq jours) et seulement 34 % pour les enfants confiés à un membre de l'entourage (8 % les cinq jours). De plus, alors qu'à peine un quart des enfants sont gardés plus de deux heures en semaine par un membre de l'entourage, c'est le cas des trois quarts des enfants confiés à une nourrice non agréée et encore davantage en ce qui concerne l'assistante maternelle agréée.

Si on se base sur les caractéristiques observées pour la prise en charge par une nourrice non agréée – finalement assez proches de l'assistante maternelle agréée –, les fréquences et les durées déclarées dans le cas d'une garde par un membre de l'entourage sont très différentes. Il ne semble donc pas que les parents faisant appel à une « garde au noir » aient souvent déclaré que leur enfant était pris en charge par des amis ou des voisins. En revanche, on peut émettre l'hypothèse que, lorsque les parents recourent à une garde rémunérée non déclarée sur de courtes périodes et moins régulièrement que ce qui est observé pour la nourrice non agréée lorsqu'elle est déclarée spontanément, ils ne voient pas l'utilité de le dire et la présentent comme une amie ou une voisine.

Graphique 5

Raison principale (1) au choix de l'aide informelle pour prendre en charge l'enfant



Source : enquête Modes de garde et accueil des jeunes enfants, DREES, mai 2002.

Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001 et confiés à une aide informelle.

(1) La raison principale au choix de l'aide informelle est connue pour 80 % des enfants.

semble venir de la difficulté à coordonner aide informelle et modes de garde formels plutôt que de l'aide informelle elle-même. De fait, pour 80 % des enfants, les parents sont satisfaits de l'organisation en place lorsqu'elle ne repose que sur une aide informelle, pour les deux tiers des enfants lorsqu'il y a complémentarité et, pour 73 % des enfants, lorsqu'ils sont gardés seulement par un mode de garde formel. Les parents éprouvent, en effet, des difficultés dans l'organisation de la prise en charge pour 45 % des enfants lorsque les modes de garde formels sont associés à une aide

informelle contre 40 % en cas de prise en charge uniquement par des modes de garde formels et 24 % lorsque l'aide informelle est exclusive.

Ce sentiment de satisfaction général doit cependant être nuancé. En effet, l'organisation décrite est celle actuellement en place. Or, celle-ci peut être l'aboutissement d'un processus d'ajustements plus complexe. Les aménagements éventuels des horaires de travail que nécessite la garde des enfants mériteraient notamment d'être mis en regard.

Références bibliographiques

Attias-Donfut C. et Segalen M., 1998, *Grands-parents : la famille à travers les générations*, Odile Jacob.

Attias-Donfut C. et Segalen M., 2001, *Le siècle des grands-parents : une génération phare, ici et ailleurs*, éditions Autrement.

Boisard P. et Fermanian J.-D., 1999, *Les rythmes de travail hors normes*, *Économie et Statistique*, n° 321-322.

Cassan F., Mazuy M. et Toulemon L., 2001, *Douze millions et demi de grands-parents*, *INSEE Première*, n° 776.

Crenner E., 1999, *Famille, je vous aide*, *INSEE Première*, n° 631.

Daniel A. et Ruault M., 2003, *Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en mai 2002*, *Études et résultats*, n° 235.

Fagnani J. et Letablier M.-T., 2003, *Qui s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent ?*, *CNAF, Recherches et Prévisions*, n° 72.

Gissot C., 1992, *Les personnes âgées apportent aujourd'hui une aide non négligeable à leurs descendants*, *CERC, Notes et graphiques*, n° 18.

Guillot O., 2002, *Une analyse du recours aux services de garde d'enfants*, *Économie et Statistique*, n° 352-353.

